

PROCES-VERBAL de la
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 23 MARS 2017 à 18 h30

Mme Gisèle Bonnelly, M. André Bonhomme, Mme Marthe Fadli, M. Claude Jean, Mme, M. Gérard Debroas, Mme Magali Brazard, M. Michel Borde, M. Pierre Chemin, M. Marc Jean, Mme Sabine Gatin, Mme Martine Ponsat, Mme Hélène Bellande, M. Jean-Louis Malbec étaient présents.

Absents excusés:

Mme Térésa Mazzolini avait donné pouvoir à Mme Hélène Bellande

Madame le Maire remercie les conseillers et les personnes de l'assistance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 08 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Elle passe à l'ordre du jour et donne la parole à M. Debroas

1/BUDGET PRIMITIF MAIRIE 2017

Il présente le budget primitif de la mairie, l'objectif est de maîtriser les dépenses. Les taux des impôts locaux n'augmentent pas comme depuis plus de 20 ans. En octobre lorsque les contribuables recevront les feuilles qu'ils regardent bien l'intitulé en haut de la colonne, conseil régional, conseil départemental, communauté de communes, commune, pour savoir qui est bénéficiaire de telle ou telle partie de l'impôt.

Section de fonctionnement

DEPENSES	1 957 080.00 €
Charges à caractère général	711 071.83 €
Charges de personnel	994 760.00 €
Atténuation de produits	71 548.00 €
Autres charges gestion courante	149 550.17 €
Charges financières	30 150.00 €
RECETTES	1 957 080.00 €
Produits des services domaines	722 120.00 €
Impôts et taxes	987 071.00 €
Dotations et participations	176 889.00 €
Autres produits gestion courante	96 000.00 €
Atténuations de charges	65 000.00 €

La subvention à l'association de Foot n'a pas été prévue dans le budget primitif car les documents fournis ne donnaient pas assez d'informations.----

L'excédent de fonctionnement du compte administratif 2016 de 338 052.95€ est affecté à la section d'investissement pour les travaux.

En investissement il présente les différentes opérations pour 2017.

Section d'investissement

DEPENSES	850 981.96 €
Immobilisations en cours (1)	452 705.93 €
Restes à réaliser 2015	325 283.15 €
Remboursement emprunts	72 992.88 €
RECETTES	850 981.96 €
Solde d'exécution	396 562.01 €
Excédent de fonctionnement	338 052.95 €
Subventions	40 000.00 €
Dotations (FCTVA + TLE)	76 367.00 €

Opérations 2017 (1) immobilisations en cours :

Opérations	Restes à réaliser 2016	Propositions 2017	Total
Sentier des ocres	28 000.00	30 000.00	58 000.00
Travaux village	20 776.62	75 000.00	95 776.62
Travaux campagne	9 500.00	56 000.00	65 500.00
Mobiliers	8 299.71	3 705.93	12 005.64
Mobiliers	5 452.64	3 000.00	8 452.64
Mobiliers	17 241.92	20 000.00	37 241.92
Travaux écoles	22 326.43	20 000 00	42 326.43
Plan local d'urbanisme	5 391.00	8 000.00	13 391.00
Travaux bâtiments	12 218.26	35 000.00	47 218.26
Extension réseau électrique	19 199.00		19 199.00
Travaux sécurité incendie	11 707.83	17 000.00	28 707.83
Signalétique	15 466.58	5 000.00	20 466.58
Travaux éclairage	107 578.80	30 000.00	137 578.80

Rénovation salle des fêtes	42 124.36		42 124.36
Travaux Eglise		50 000.00	50 000.00
Travaux cimetièrre		25 000.00	25 000.00
Murs de la place Camille Mathieu		75 000.00	75 000.00
Total	325 283.15	452 705.93	777 989.08

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

	Bases d'imposition	Taux votés	Produits
Taxe habitation	4 206 000	8.96	376 858
Taxe foncière	2 869 000	14.33	411 128
Taxe foncière non bâti	131 300	45.00	59 085
Total			847 071

Le budget primitif mairie 2017 est approuvé à l'unanimité

2/BUDGET PRIMITIF PARKING 2017

Le budget primitif parking fonctionne bien et il dégage de l'excédent qui nous permet de changer les immobilisations sans avoir recours à l'emprunt. Une étude va être menée pour essayer de reverser à la Mairie une partie de cet excédent par le paiement d'une location des terrains où sont situés les parkings au budget mairie.

Section de fonctionnement

DEPENSES	192 883.54 €
Achats et autres charges	43 155.79 €
Charges personnel	19 112.00 €
Autres charges	100.00 €
Charges financières	2 656.81 €
Dotations aux amortissements	75 858.94 €
Virement à la section d'investissement	52 000.00 €
RECETTES	192 883.54 €
Résultat 2016	51 576.31€
Produits des services	130 000.00 €
Produits exceptionnels	11 307.23 €

L'excédent du compte administratif 2016 était de 101 546.31 €. 50 000 € sont affectés en section d'investissement et 51 576.31 € sont laissés en fonctionnement.

Section d'investissement

DEPENSES	242 946.95 €
Immobilisations	191 838.32 €
Restes à réaliser	28 815.17 €
Emprunts	10 986.23 €
Opérations d'ordres	11 307.23 €
RECETTES	242 946.95 €
Virement de la section de fonctionnement	52 000.00 €
Résultat 2016	65 196.10 €
Affectation	50 000.00 €
Dotations aux amortissements	75 750.85 €

Le budget primitif parking 2017 est approuvé à l'unanimité.

3/BUDGET PRIMITIF CONSERVATOIRE 2017

Section de fonctionnement

DEPENSES	32 443.17 €
Virement prévisionnel section investissement	10 298.77 €
Charges à caractère général	0 €
Charges financières	4 964.10 €
Dotations aux amortissements	17 180.30 €
RECETTES	32 443.17 €
Résultat antérieur	0 €
Redevance	20 641.20 €
Subventions transférées	11 801.97 €

L'excédent de fonctionnement du compte administratif 2016 était de 7319.90 €, il est affecté en investissement.

Section d'investissement

DEPENSES	34 798.97 €
Emprunts	22 997.00 €
Subvention d'équipement	11 801.97 €
RECETTES	34 798.97 €

Résultat antérieur	0 €
Affectation	7 319.90 €
Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	10 298.77 €
Dotations aux amortissements	17 180.30 €

Ce budget a été difficile à équilibrer. L'excédent de fonctionnement ne permet pas de rembourser la partie capital des emprunts. Pour 2017 il a fallu augmenter la redevance de 13000 à 20641 pour équilibrer le budget. Aucun travaux ne peut être financé en 2017.

Sabine Gatin mentionne que la dette des anciennes redevances a été rééchelonnée, elle a été remboursée pour moitié par la Scic Okhra qui a aussi demandé l'étalement de la redevance de 2016. Il y a un réel problème.

Pour Gérard Debroas depuis 20 ans le conservatoire n'a rien coûté aux contribuables (budgets annexes équilibrés et accroissement de l'actif patrimonial), mais il ne faut pas laisser se dégrader la situation. La commission des finances et la commission de suivi du contrat d'affermage de la SCIC Okhra vont devoir réfléchir sur les mesures à prendre. Mme le Maire précise l'intérêt du Conservatoire pour Roussillon et son territoire.

Le budget primitif Conservatoire 2017 est approuvé à l'unanimité

4/BUDGET PRIMITIF REGIE TRANSPORT SCOLAIRE 2017

Le budget de la régie des transports scolaire fonctionne correctement

Section de fonctionnement

DEPENSES	30 891.94 €
Charges à caractère général	13 199.86 €
Charges du personnel	13 224.57 €
Autres charges	100.00 €
Charges financières	133.69 €
Amortissements	4 233.82 €
RECETTES	30 891.94 €
Résultat 2016	10 191.94 €
Participations parentes	700.00 €
Subvention Conseil général	20 000.00 €
Autres produits remboursement CSC	0€
Subvention communale	0€

L'excédent de fonctionnement du compte administratif 2016 était de 25 191.94 €. 15 000 € sont affectés en section d'investissement et 10 191.94 € sont laissés en section de fonctionnement.

Section d'investissement

DEPENSES	54 128.37 €
Immobilisations	48 184.15 €
Emprunt	5 944.22 €
RECETTES	54 128.37 €
Affectation 2016	15 000.00 €
Solde d'exécution reporté	34 894.55 €
Amortissements	4 233.82 €

Le budget primitif transports scolaires 2017 est approuvé à l'unanimité

5/BUDGET PRIMITIF COMMERCE FICHOU 2017

Le budget du commerce fichou permettra la réalisation de quelques travaux d'entretien du bâtiment.

Section de fonctionnement

DEPENSES	15 601.15 €
Charges à caractère général	11 146.31 €
Dotations aux amortissements	4 454.84 €
RECETTES	15 601.15 €
Résultat 2016	8 141.87 €
Locations	4 370.00 €
Produits exceptionnels	3 089.28 €

L'excédent du compte administratif 2016 de 8 141.87 € est laissé dans la section de fonctionnement.

Section d'investissement

DEPENSES	10 599.87 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	7 510.59 €
SUBVENTIONS DE TRANSFERT	3 089.28 €
RECETTES	10 599.87 €
EXCEDENT 2016	6 145.03 €
AMORTISSEMENT	4 454.84 €

Le budget primitif Commerce Fichou 2017 est approuvé à l'unanimité

6/ ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Mme le Maire donne lecture projet de délibération :

«Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet.

Elle explique qu'en application de l'article L 103-6 du Code de l'Urbanisme, doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et qu'en application de l'article L.153-14 dudit Code, ledit document doit être « arrêté » par délibération du Conseil Municipal et communiqué pour avis aux personnes publiques associées.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.153-1 et suivants, R.153-1 et suivants et L.103-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 30 novembre 2009 prescrivant la révision du POS valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation de la population,

Vu la délibération en date du 26 janvier 2016 actualisant les motivations et objectifs concernant la mise en révision du POS,

Considérant qu'un débat a eu lieu le 26 janvier 2016 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durables, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation et les annexes,

Vu les phases de concertation menées,

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées,

Après en avoir délibéré,

- TIRE LE BILAN SUIVANT DE LA CONCERTATION :

La concertation de la population s'est déroulée en plusieurs phases (mise à disposition du public d'un dossier comprenant l'ensemble des pièces communicables, accompagné d'un registre destiné à recevoir les remarques et propositions des acteurs

locaux et de la population, réunion publique et exposition publique) qui ont eu lieu tout au long de la procédure. Ces phases de concertation ont permis de tenir informée la population de l'avancée de la démarche et d'avoir des temps d'échanges aux différents stades de l'élaboration du projet de PLU. Cette concertation a eu pour objectif de présenter la méthodologie de l'élaboration d'un PLU, ainsi que les différents éléments et principes que le Conseil Municipal doit intégrer et prendre en compte pour répondre aux objectifs de la loi. Elle a également permis de présenter, d'une part, les grands éléments du diagnostic communal, et d'autre part, d'expliquer les grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables retenus par la Municipalité. En outre, la mise à disposition de documents a permis de présenter les projets de zonage, de règlement et d'orientations d'aménagement et de programmation du PLU, ainsi que les justifications des choix opérés afin que chacun puisse prendre connaissance de la traduction réglementaire du PADD. Cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme qu'est le PLU ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune, tout en formulant des remarques et observations sur les documents présentés. Elle a également permis aux élus d'expliquer les normes supra-communales (charte du PNRL et SCOT en cours d'élaboration notamment) avec lesquelles le PLU doit être compatible.

Ces observations ont porté, pour partie, sur des points de forme concernant le projet de PLU, et leur prise en compte a permis d'améliorer et d'affiner le document. Quelques remarques ou questions ont été émises concernant les options de développement retenues par la municipalité, ce qui a permis aux élus de présenter et justifier des choix opérés et d'expliquer ce qui les a amenés à prendre ces décisions. De nombreuses observations ont porté sur le traitement des différents hameaux, et plus particulièrement sur la réduction de constructibilité sur nombre d'entre eux. Des remarques ont également été émises concernant le développement (type d'urbanisation, localisation,...) du hameau des Huguets. A plusieurs reprises, la nécessité de préserver la qualité du site et des paysages sur la commune a été mise en avant, tout en permettant aux activités agricoles notamment de poursuivre leur activité. Des questions ont également été posées sur les possibilités de constructions en zone agricole (évolution de l'existant et constructions nouvelles). Des observations ont été émises concernant l'intérêt de certains espaces boisés classés. Enfin, plusieurs demandes d'ordre personnel ont également été formulées ; elles ont été analysées au regard de leur cohérence avec le projet de développement défini par la municipalité.

Cette concertation a permis d'aboutir à un projet adapté au territoire de Roussillon, largement compris par les habitants. L'objectif de la municipalité a été de classer en zone constructible les secteurs permettant d'assurer un développement cohérent du village, tout en respectant les principes réglementaires qui s'imposent à la commune pour l'élaboration d'un PLU.

- **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roussillon tel qu'il est annexé à la présente,

- **PRECISE** que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

* à Monsieur le Préfet

* au Président du Conseil Régional

* au Président du Conseil départemental

* aux représentants des chambres consulaires (métiers, commerce et industrie, agriculture)

* au Président de la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon

* au Président du Parc Naturel Régional du Luberon

* à la CDPENAF

* à l'Autorité Environnementale

* au Directeur du CRPF

* au Directeur de l'INAO

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant 1 mois et mention de cet affichage sera réalisée dans un journal diffusé dans le Département. Le dossier sera tenu à disposition du public en Mairie. »

Normalement le PLU aurait dû être terminé pour le 27 mars 2017. Comme cela n'est pas le cas on passera en RNU Règlement National d'Urbanisme.

Jean-Louis Malbec regrette que la procédure ait duré des années

Claude Jean mentionne que certains ont quitté la commission.

Marc Jean précise que le processus est long et lourd.

Claude Jean précise que les textes évoluent et que le travail des 3 premières années a dû être repris.

Mme le Maire passe au vote pour arrêter le projet de Plan Local d'urbanisme :

- 1 abstention Mme Magali Brazard et 14 pour.

7/CREATION DES POSTES PREPOSES SENTIER DES OCRES / ACCUEIL POUR JUILLET-AOUT

Les Conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création des 18 postes de préposés pour le sentier des ocres et l'accueil pour les mois de juillet et août 2017

8/ APPROBATION CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE ROUSSILLON ET L'ASSOCIATION LUDOLUB de GARGAS

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention avec les responsables de l'Association « Le Ludollub » de Gargas pour l'utilisation d'une salle dans la médiathèque suivant un planning.

09/ MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA MATERNITE DE PERTUIS

Mme le Maire propose l'adoption de la motion contre la fermeture de la maternité de Pertuis. Après cette d'Apt, il apparait de la maternité de Pertuis risque d'être délocalisée sur Aix-en-Provence. Tout le Sud-Est du Vaucluse va se transformer en désert médical

Sabine Gatin s'est renseignée auprès de l'ARS (agence régionale de la Santé) qui lui a confirmé que c'était une rumeur

Mme le Maire explique que M. Lovisolo Président de l'Association des Maires de Vaucluse lui a précisé que ce n'était pas une rumeur, une étude a été menée par la direction de Hôpital d'Aix-en-Provence pour la transformation de la maternité de Pertuis en centre de périnatalité.

Sabine Gatin maintient qu'elle votera contre car c'est une rumeur, et que l'on ne vote pas sur une rumeur.

Gérard Debros propose de voter pour le maintien de la maternité. Mme le Maire passe au vote sur cette modification de terme:

-1 contre Sabine Gatin car c'est une rumeur et 14 pour.

Mme la Maire informe les conseillers municipaux que l'Assemblée Générale de l'Association des Plus Beaux Village de France se déroule les 24 25 et 26 mars à Gordes. Le 24 à 14 h un atelier technique sur "la végétalisation et le fleurissement des villages" est prévu la salle des Fêtes à Roussillon un autre atelier à 9 h sur "la Dynamisation des Bourgs" est prévu à l'Espace Simaine à la Mairie de Gordes samedi matin

Dimanche 26 mars "Salon du Bien Etre" à la Salle des Fêtes de Roussillon,

La séance est levée à 20 h 15.